



TOOLBOX GROUPE DUFOUR



- Alcool & drogues -

07/09/21

Nom en caractères imprimés

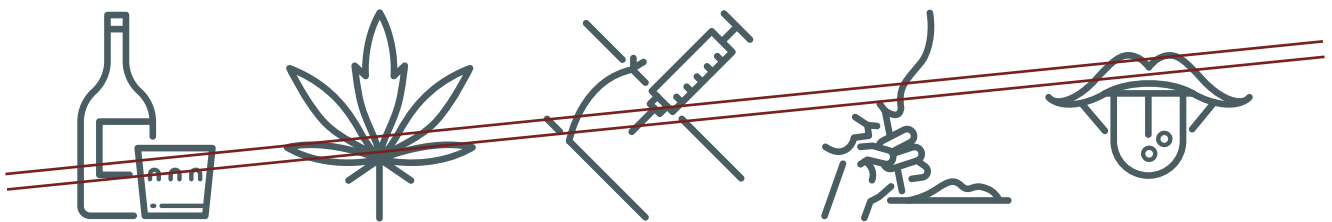
Fonction

Employé

Opérateur

Introduction

L'alcoolisation de certains salariés est une préoccupation pour les employeurs et la collectivité de travail car l'alcoolisme constitue un facteur aggravant du risque professionnel : l'alcool est indéniablement un facteur démultiplicateur des accidents du travail dont on estime que de 40% sont liés à l'alcool. On ne doit pas oublier, par ailleurs, que d'autres substances psychoactives (drogues diverses et, notamment, le cannabis, certains médicaments,...) peuvent entraîner des troubles du comportement avec des conséquences sur la vigilance, la sécurité et la qualité du travail et l'augmentation et la banalisation de la consommation de ces produits en font une question qui doit aussi être prise en compte dans chaque entreprise.





Règlement du Groupe DUFOUR

La règle de base en matière d'alcool et drogues chez Dufour est : **TOLÉRANCE ZÉRO !**

- Avant la prise de service : **tolérance zéro**, c-à-d que le travailleur doit arriver totalement sobre pour commencer sa journée de travail.
- Pendant les heures de travail : **tolérance zéro**.
- Pendant la pause de midi : **tolérance zéro**.
- Avant de prendre le volant : **tolérance zéro**.

Personne ne peut apporter ou distribuer ou être en possession de boissons alcoolisées/drogues sur les lieux de travail (ateliers, chantiers, réfectoires, véhicules, vestiaires, ...).

Le non-respect de cette règle de base entrainera le licenciement immédiat pour faute grave. En cas de contrôle routier positif, la sanction sera identique.

Une surveillance effective sera mise en place sur tous les lieux de travail à tout moment, en interne mais aussi en collaboration avec nos clients.

Toute boisson alcoolisée non autorisée découverte sur les lieux de travail sera détruite. Dans le cas de découverte de drogues, la direction avertira les services de police.

Des tests (tests psychomoteurs et éthylotests) pourront être réalisés par des personnes compétentes désignées par la direction.

En cas de problèmes aigus avec l'alcool et/ou la drogue, des intervenants (personne de confiance du Groupe Dufour, Conseiller en Prévention interne/externe et médecine du travail) peuvent apporter une assistance au travailleur en établissant un dialogue avec lui et en le dirigeant vers les services thérapeutiques et associations d'aide adéquats.



Risques

Nous pensons parfois avoir bu raisonnablement mais quelle est la limite du raisonnable ? La sensation du risque n'apparaît pas tout de suite ! Les effets de l'alcool/drogue ingérés aujourd'hui auront toujours un impact dans nos actes de demain.

Voici un exemple de consommation pour un homme de 30 ans faisant 70kg pour 1m75 :

- 1 bière 33cl à 19h00
- 1 bière 33cl à 19h30
- 1 repas à 19h35
- 1 verre de vin à 19h35
- 1 verre de vin à 20h00
- 1 bière 33cl à 20h30
- 1 whisky de 21h30

-> La reprise de la route est possible le lendemain seulement vers 09h30.





Lorsqu'un individu a un taux d'alcoolémie de 0,08, le temps de réaction est rallongé de 30 à 50% par rapport à un individu n'ayant pas consommé. L'organisme élimine environ 15mg/100ml d'alcool par heure, ce qui équivaut environ à un verre de vin ou une bière. L'élimination complète de 80mg d'alcool/100ml de sang nécessite en moyenne 5h et 20 minutes.

L'alcool influence la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs et de leur entourage (collègues, famille, amis, ...). L'alcool joue un rôle dans 40% des accidents du travail. Le niveau de productivité des collaborateurs souffrant d'un problème d'alcool diminue jusqu'à 75%. Alcool et drogues entraînent :

- Absence au travail ou arrivées tardives,
- Baisse de la productivité,
- Mise en cause de la responsabilité,
- Risques d'accident de travail/de la route,
- Déclin de la qualité du travail,
- Décisions erronées,
- Dégradation des relations professionnelles au sein de l'entreprise,
- Image négative de l'entreprise auprès des clients.

-> L'alcool met en danger VOTRE vie mais également celle DES AUTRES.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des effets de différentes concentrations d'alcool dans le sang sur le corps humain.

Taux d'alcoolémie (en g/100ml de sang)	Effets sur l'individu
0,03 à 0,05	<ul style="list-style-type: none">• Troubles de la vision diminuant le champ de vision et le sens du relief• Troubles de la coordination• Troubles de l'équilibre
0,05 à 0,08	<ul style="list-style-type: none">• Perte de la coordination et réflexes• Temps de réaction très long• Altération du jugement et de la mémoire• Diminution de la vigilance
0,08 et plus	<ul style="list-style-type: none">• Perturbation des émotions• Perte du sens de l'orientation• Etat d'intoxication pour la plupart des personnes• Capacité de réaction presque nulle• Instabilité de l'humeur





Avez-vous bien compris, tout retenu ?

1

Combien de verres d'alcool êtes-vous autorisés à boire pendant votre pause de midi ?

- 0
- 1 verre de vin
- 2 bières n'ont jamais fait de mal à personne

2

Je peux boire de l'alcool ou consommer de la drogue à profusion ce soir à l'hôtel, cela n'aura aucun impact sur mes capacités au travail demain .

- Vrai
- Faux

3

Le niveau de productivité des collaborateurs souffrant d'un problème d'alcool diminue jusqu'à ?

- Pas du tout
- 25%
- 75%

Une remarque ?

.....

.....

.....

**Transmettez ce formulaire-réponse à votre chef de service
avant le/...../.....**

Le retour des formulaires-réponses est obligatoire avant la date limite. Un suivi est réalisé.

Nous comptons sur vous pour vous impliquer dans votre sécurité et celle des autres





4 enfants tués dans un accident à Laon: le chauffeur du poids lourd, déjà condamné pour conduite en état d'ivresse, en garde à vue depuis mardi

Le chauffeur du poids lourd impliqué dans l'accident de la route qui a tué quatre enfants mardi sur la RN2 à Laon (Aisne), un homme de 57 ans déjà condamné pour conduite en état d'ivresse, est en garde à vue depuis les faits, a annoncé mercredi le parquet de Laon.

